

DOSSIER

**Blés paysans ou anciens :
quelles perspectives d'organisation
dans le Grand-Est ?**

PORTRAIT DU MOIS

**Rencontre avec Valerie Geoffroy,
cheffe d'exploitation de l'Abeille
Champenoise à Prosnes (51)**

**TRANSITION AGRICOLE
ET ALIMENTAIRE DES
TERRITOIRES :
PAR OÙ COMMENCER ?**

page 3

**LE RÉSEAU EAU&BIO :
PLUS DE 30 TERRITOIRES
ENGAGÉS DANS LE
DÉVELOPPEMENT DE LA
BIO**

page 5

**LA BIO DANS LA
FUTURE PAC, UNE
OPPORTUNITÉ OFFERTE
PAR LES «PSE» ?**

page 12

**BOURSE D'ÉCHANGE
DU GRAND EST :
QUELLE ANALYSE
APRÈS UNE ANNÉE
D'UTILISATION ?**

page 14



ACTUALITÉS

- Grille d'Analyse des territoires 2018 p. 3

NOTRE RÉSEAU

- Développement économique territorial et agriculture : suivez le guide p. 4
- Réseau eau et bio : 30 territoires engagés dans le développement de la bio p. 5

DOSSIER

- Blé paysans ou anciens, quelles perspectives d'organisation dans le Grand Est p. 6

PORTRAIT

- Rencontre avec Valerie Geoffroy, cheffe d'exploitation de l'Abeille Champenoise à Prosnes (51)..... p. 10

TECHNIQUE ET FILIÈRES

- La bio dans la future PAC, une opportunité offerte par les «PSE» ? p.12
- Reconnaissance du caractère de calamité agricole p. 13
- Bourse d'échange du Grand Est : analyse après un an d'utilisation p. 14

ANNONCES

AGENDA

EDITORIAL



Olivier TOUSSAINT
Porte-parole de
Bio en Grand Est

Nous voici au cœur de l'hiver,

Les rythmes de saison sont pris, les routines bien huilées, il reste à être vigilant et à surveiller les animaux.

Certains sont à la taille; réparer, préparer des outils, quelques aménagements, et faire des plans, des projets.

Qui que nous soyons, quelques soient nos objectifs, dans nos décisions, l'argent aura une place. Nous devons vivre de notre métier.

Mais il serait vain et dangereux de penser que l'économie réglera quoi que ce soit si elle n'intègre pas des notions sociales et environnementales.

Dans ces moments où nous allons voter dans nos départements pour les représentants aux chambres d'agriculture, prenons le pari d'élus : plus orientés vers l'avenir, qu'ancrés dans un passé parfois proche et sans racines, de femmes et d'hommes plus engagés et moins carriéristes.

Et quant à l'unité paysanne si chère à certains, pourquoi pas sous la grande et belle banderole de la bio ?

« Sauver la planète implique de la penser comme un espace de solidarité » - Jacques Blondel, directeur de recherche au CNRS. 2012



• Bio en Grand Est •

Complexe agricole du Mont-Bernard
Bât. France Luzerne
51 000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
TÉL. : 03 26 64 96 81

MENTIONS LÉGALES

Directeur de publication : Julien SCHARSCH
Co-rédacteurs en chef : Matthieu BURGAUD et Sébastien DUSOIR
Crédit Photos : Bio en Grand Est, Nathalie Crseteaux, Graines de Noé
Impression : SharePrint
Publication gratuite
Réalisé avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, du Conseil Régional Grand Est et de la DRAAF
Numéro : 15- février 2019
ISSN : 2558-7668

NOUS CONTACTER :
com.biograndest@gmail.com

GRILLE D'ANALYSE DES TERRITOIRES 2018

TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DES TERRITOIRES : PAR OÙ COMMENCER ?

Comment profiter au mieux des spécificités de son territoire pour agir efficacement et allier développement local et préservation des ressources naturelles ? La Grille d'analyse des territoires est un outil conçu pour les collectivités locales souhaitant agir en faveur de la transition agricole et alimentaire.

Elle permet de se poser les bonnes questions, d'identifier les acteurs locaux concernés, et d'apprendre d'autres collectivités ayant agi avec succès.

Cet outil se décline autour de trois axes :

- Quel potentiel de production biologique sur le territoire ?
- Quels débouchés pour la production biologique de mon territoire ?
- Quel contexte politique et réglementaire influant sur la transition agricole du territoire ?

Un outil de diagnostic essentiel pour bien démarrer ou progresser, disponible gratuitement en ligne.

Contactez le groupement d'agriculteurs bio proche de chez vous pour être accompagné dans le remplissage de cet outil

Télécharger la Grille d'analyse des territoires - édition 2018 à cette adresse : <https://goo.gl/t5oB6o>



Source : FNAB



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TERRITORIAL ET AGRICULTURE : SUIVEZ LE GUIDE

COMMENT LES COLLECTIVITÉS LOCALES PEUVENT-ELLES FAVORISER DES FILIÈRES AGRICOLES DURABLES ?

Collectivités, Bio en Grand Est vous accompagne !

Vous êtes une collectivité ? Vous souhaitez développer l'agriculture biologique sur votre territoire ?

Pour aller plus loin et être accompagné dans la réflexion et la mise en œuvre de vos projets :

Contactez Bio en Grand Est pour vous aider dans vos projets.

Pour accompagner la transition agricole et alimentaire de leurs territoires, de nombreuses collectivités locales cherchent aujourd'hui à dépasser l'appui aux circuits de proximité pour coopérer, dans le cadre de démarches de développement économique, avec les acteurs des « filières longues ».

Dès lors, les questions sont nombreuses : Comment mobiliser des acteurs économiques positionnés sur les marchés internationaux? Comment accompagner l'entreprenariat agricole individuel ou collectif ? Comment créer davantage de coopérations entre les acteurs économiques et les acteurs publics locaux ?

Ce guide rassemble témoignages d'acteurs, retours d'expériences et recommandations pour mieux comprendre et agir. Il est issu des travaux menés dans le cadre du réseau national des sites pilotes Eau&Bio, coordonnés par la FNAB et Bio en Hauts-de-France.

>> FNAB 2018 - Développement économique territorial - Comment les collectivités locales peuvent-elles favoriser des filières agricoles durables ?

Télécharger le guide ici : <https://goo.gl/TFiMfR>



Source : FNAB





LE RÉSEAU EAU&BIO : PLUS DE 30 TERRITOIRES ENGAGÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA BIO

Depuis 2010 la FNAB pilote le réseau national des sites pilotes Eau&Bio. Celui-ci connaît un succès grandissant avec de nouvelles collectivités intégrant le dispositif chaque année, et montre qu'avec volonté et moyens il est possible de développer l'AB au-delà de la dynamique de fond.



NIORT ET LA ROCHELLE

Le décryptage de projets bio territoriaux de Niort et La Rochelle était au cœur de la matinée du colloque Eau&Bio du 15 novembre 2018 à Niort. Les deux syndicats d'eau de la ville de Niort, sites pilotes Eau&Bio depuis l'origine du dispositif, ont pu décrire la richesse de leur plan bio, et l'animation qu'ils mènent sur le terrain, avec une diversité d'acteurs, auprès des agriculteurs et acteurs agricoles.

Le succès est au rendez-vous : partis d'1 % de la SAU en bio en 2008, ces territoires comptent aujourd'hui respectivement 13 et 18 % de la SAU en bio, et des résultats sur la qualité de l'eau commencent à apparaître.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESNOIS

Les trois-quarts des 12 sites historiques ont atteint les 6% SAU en bio fin 2013, certains dépassant les 10%, alors que la SAU bio était de moins de 4% au niveau national à la même date.

Dernier territoire en date à avoir rejoint le réseau des sites pilotes cette communauté de communes est un petit territoire de 15 communes du Nord. Elle a identifié le développement de l'agriculture biologique comme une opportunité pour améliorer le cadre de vie du territoire, préserver l'environnement, améliorer l'alimentation des habitants et favoriser le développement local.

Malgré des moyens limités, ce territoire rural a rassemblé une diversité d'acteurs pour construire un plan bio territorial : sensibilisation et accompagnement des agriculteurs conventionnels, passage en bio des terres de la Maison Familiale Rurale locale, diagnostic foncier pour identifier des terres publiques et y installer des agriculteurs bio, travail sur la transmission des fermes en bio, intégration des produits bio en restauration scolaire, études de faisabilité pour une légumerie, la création d'une filière bière bio locale et d'un moulin.

LE SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE MOSELLE (SDEA)

Le périmètre des captages de Mommenheim, au nord de Strasbourg, rassemble 48 communes et dessert 33 000 habitants en eau potable. Globalement, la ressource en eau brute est de basse qualité avec des teneurs en nitrates et en pesticides allant au-delà des normes du robinet.

Le SDEA a rejoint le réseau des sites pilotes en 2016. Parmi plusieurs leviers il pilote une démarche en faveur de l'AB où l'OPABA intervient à plusieurs niveaux : groupe technique autour de nouvelles pratiques et de nouveaux systèmes de cultures, étude des perspectives de débouchés pour les produits bio du territoire, diagnostics auprès de restaurants d'entreprises et de collègues.

A ce jour 3 fermes sont en conversion et un moulin travaille uniquement avec des céréales bio.

Aujourd'hui le réseau Eau&Bio rassemble plus de 30 territoires de tailles et de structures administratives variées, autant d'expériences encourageantes qui montrent que tous les territoires peuvent agir pour le développement de la bio.

Plus d'infos sur www.eauetbio.org



Patricia HEUZE



BLÉS PAYSANS OU ANCIENS : QUELLES PERSPECTIVES D'ORGANISATION DANS LE GRAND-EST ?

Les semences sont aujourd'hui un enjeu capital pour la filière céréalière bio. De plus en plus de producteurs travaillent en réseau pour se réapproprier des métiers de production de semences et de sélection multiplication. Des projets d'organisations collectives rassemblant toutes les parties - les producteurs, collecteurs, meuniers, boulangers, distributeurs spécialisés en bio - autour de projets structurant sont en réflexion dans le Grand Est, dont certaines s'appuient sur des dynamiques nationales. L'enjeu étant de développer les céréales paysannes et anciennes, tant en circuit long qu'en circuit court. Il s'agira de dégager une valeur ajoutée qui profite autant aux producteurs bio qu'aux autres acteurs de la filière avec des produits qualitatifs très prisés des consommateurs.

SE RÉAPPROPRIER LA SÉLECTION DES CÉRÉALES BIO

Une très grande majorité des semences mises sur le marché sont sélectionnées pour l'agriculture conventionnelle, en conditions d'intrants non limités et ne correspondent pas aux besoins des agriculteurs bio : pailles courtes, besoins en azote élevés, manque d'adaptabilité au sein de la variété, variétés protégées par des droits et dépendance aux firmes semencières... Pour toutes ces raisons, des paysans bio partout en France, souvent regroupés au sein d'associations ou de collectifs et en collaboration avec des acteurs de la recherche et du développement, se tournent vers des variétés de céréales paysannes.

Les variétés de pays ou anciens, c'est quoi ?

C'est au moyen âge que le blé tendre et le seigle remplacent le grand épeautre en Europe. Jusqu'au début du 19ème siècle, les blés sont ressemés par sélection massale d'année en année. C'est-à-dire qu'on resème toujours le plus beau blé. On les appelle les variétés de pays dites primitives ou variétés locales. Ces blés sont souvent de très grandes tailles, les rendements sont faibles, mais ils sont adaptés à l'agriculture sans engrais et sans désherbage. Leurs glutens sont qualifiés de faibles ou peu élastiques, et leurs qualités organoleptiques sont souvent exceptionnelles. Ces variétés sont qualifiées de variétés anciennes.

Les variétés des sélectionneurs, c'est quoi ?

Durant le 19ème siècle et jusqu'au milieu du 20ème siècle, les sélectionneurs professionnels ont opérés de deux façons : soit par tri sélectif des meilleures plantes d'une variété jusqu'à

obtenir une différence, soit par croisements de blés qui ont été recensés dans toute l'Europe et jusqu'en Ukraine, puis re-sélection de lignées stables dans la variabilité issue des croisements. On les appelle les variétés des sélectionneurs.

Les variétés de blés modernes, c'est quoi ?

Après la 2e guerre, il est impératif de nourrir l'Europe. On parvient à importer des gènes provenant d'autres espèces par croisements en laboratoire, et à créer de nouveaux caractères en stimulant des mutations. Les techniques OGM permettent de greffer de l'ADN provenant d'espèces éloignées. Ce sont les variétés de blé modernes, et tous ont au moins des hybridations dans leur généalogie. Ils sont de plus en plus petits, mais leurs rendements sont élevés à condition d'avoir une fertilité forte. Leurs glutens sont qualifiés de forts ou de très élastiques.

Quelles sont les perspectives pour demain ? L'exemple de l'association Graine de Noé en Côte d'Or

Renée et Bernard Ronot, paysans céréaliers bio en Côte d'Or avaient constitué, année après année, une collection de variétés de céréales anciennes et paysannes. Ils ont fondé en 2010 l'association Graines de Noé, à qui ils ont transmis leur collection, afin de la partager avec le plus grand nombre. Graines de Noé rassemble aujourd'hui des paysans, des transformateurs (meuniers, boulangers), des distributeurs (magasins...), des associations et des particuliers. Elle s'attache aujourd'hui à étendre et faire vivre cette collection de plus de 200 variétés de céréales anciennes et paysannes. En 2016, l'association a transmis une collection de blés anciens et paysans au Muséum National d'Histoire Naturelle à Paris.

L'association sème chaque année une plateforme d'environ 150 micro-parcelles à Fromenteau, un des points les plus hauts de Côte-d'Or, à 600 mètres d'altitude. Le sol y est peu épais et la température fraîche, mais ces conditions difficiles sont idéales pour vivifier les semences. Il est en effet capital de ressemer régulièrement chaque variété afin de renouveler son potentiel germinatif, et ainsi assurer une bonne conservation des graines.

Cette plateforme sert de vitrine des blés anciens et à faciliter l'usage par les agriculteurs de ces variétés. Des essais sur les variétés d'orge brassicole sont en projet et l'association réalise des formations sur la panification des blés anciens. Il s'agira aussi d'étudier les qualités sensorielles des pains de blés anciens et les qualités boulangères des farines de variétés locales. L'objectif stratégique sur le pain est de structurer une filière pain locale en y associant les paysans et les boulangers.



GRAND EST : UN ÉTAT DES LIEUX DES BLÉS CULTIVÉS ANCIENS POUR DESSINER DES PISTES D'ORGANISATION COLLECTIVES

Parallèlement aux autres essais dans le Grand Est, la ferme Moyses développe en Alsace depuis 2012 un travail d'évaluation agronomique et boulangère de variétés pures dites de pays (appelées également primitives ou « landraces »). Pour les blés tendres, les rendements de ces blés sont assez proches des rendements des autres variétés anciennes. Ces variétés nécessitant un certain niveau d'expérience spécifique pour leur culture, l'offre est actuellement faible au regard de la demande. Cette qualité de variétés anciennes se négocient prix départ ferme entre 800 euros et 2000 euros/T.

La multiplication de variétés pures n'empêche pas par la suite les mélanges ou associations en culture et en panification. Bien au contraire, détenir des variétés pures permet de rechercher des associations idéales selon les différents cultivateurs, les terroirs et les boulangers. Laisser évoluer des populations de mélange sera par la suite à l'entendement de chacun. Pour bien comprendre, on peut faire un parallèle avec cette image : avec de l'encre jaune et bleu on peut faire toute sortes de verts, mais il n'est plus possible de revenir à la couleur jaune et à la couleur bleu à partir d'encre verte.

Le choix et la fourniture des 350 échantillons botaniques qui sont évalués sur la ferme repose sur le travail de l'historienne polonaise Dominika Zielinska, spécialiste de l'histoire des céréales. Ainsi, ces différents blés de pays seront implantés en conservatoire plusieurs fois dans différents terroirs et climats, par bandes d'environ 125 variétés. Concrètement, 99 blés d'hivers et 26 blés de printemps ont été évalués à la ferme Moyses dans le Haut Rhin en 2019. L'association "les Amis de la Confédération Paysanne d'Alsace" fournit bénévolement depuis 4 ans la main d'oeuvre pour les gros travaux de conservation à la ferme. Les 125 blés de printemps du conservatoire 2018 seront replantés en 2019 chez Richard Heckmann dans le Bas Rhin. Les bénévoles de l'association Kerna un Sohma, membres du réseau semences paysannes, se chargeront du travail sur le site de Duppigheim.

Depuis septembre 2018, ce travail a le soutien actif de Kerna et Sohma et de Bio Grand Est. Alice Rodriguez, une apprentie ingénieure de l'ISARA de Lyon, a été recrutée pour 24 mois afin d'assurer le suivi et les relevés d'observations techniques des 2 sites. Outre l'évaluation, l'analyse et la sélection des meilleurs variétés, ces 2 conservatoires permettront d'avoir des supports de démonstration auprès des professionnels - producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs - dans le cadre de futures visites et événements techniques.

L'autre mission porte sur l'identification d'un potentiel de développement de la filière afin d'impliquer tous les acteurs autour d'un projet collectif du producteur au consommateur : à travers des entretiens d'acteurs locaux, la réalisation d'un état des lieux de la filière permettra de déterminer des perspectives d'organisation collective. Ce travail sera mené en lien avec la plate-forme de Royaumeix

en Lorraine et avec les autres projets menés au sein du réseau de la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique : un groupe de travail spécifique céréales anciennes en AB s'organise et s'attachera à lister les projets pour favoriser la mutualisation d'expériences, à élaborer des outils d'accompagnements et à favoriser la complémentarité de notre réseau de producteurs biologiques avec nos partenaires du réseau semences paysannes et de l'ITAB.

RENCONTRE AVEC THIERRY ANGELOT, PRODUCTEUR BIO DE CÉRÉALES ANCIENNES À CHOILLEY-DARDENAY, EN HAUTE MARNE (52)

Quand as-tu commencé à cultiver des céréales anciennes ?

« J'ai commencé à semer des blés anciens à l'automne 2014, récolte 2015 en placettes de 7m² (100g de chaque). Il y avait 12 variétés en culture pure : Rouge de Bordeaux, Rouge d'Alsace, Blé Autrichien, Ht Brionnais Mutique, Alauda, Blé du Jura, Noé, Golden Drop, Rouge d'Altkirch, Blé de la Saône, Mottin et Barbu du Maconnais. J'avais également 2 mélanges de Graines de Noé : un mélange (dit) précoce et un mélange tardif ».



Barbu du maconnais

Quels sont les intérêts, selon toi, à cultiver des variétés anciennes ? Quelles particularités techniques as-tu remarqué ?

« Les intérêts sont d'abord agronomiques : ce sont des blés qui globalement n'ont pas de très gros besoins en azote et se contentent de sols superficiels. Ils sont tous de grande taille (1m20 à 1m80), relativement rustiques, un développement rapide dès l'automne avec un système racinaire puissant, très concurrentiel par rapport aux adventices. Je n'ai pas constaté de différence de rendement entre un système biné et non biné, même en présence de vulpins.



Rouge d'Altkirch

A contrario, certains sont très sensibles à la verse (Noé, blé de la Saône et blés rouges) donc valorisent mal les sols riches en azote (précédentes légumineuses pérennes en sols profonds). Je conseille de mélanger les variétés car cela permet de limiter un peu ce phénomène (Alauda, Blé autrichien et Golden drop le sont moins). J'ai retiré 3 variétés de mon mélange parce que moins productives dans mon contexte pédoclimatique : Mottin, Blé du Jura, Ht Brionnais Mutique. Les qualités semblent régulières, quelles que soient les conditions climatiques (PS et protéines quasi identiques chaque année).

Concernant l'aspect financier : Ma ferme est très hétérogène avec une grosse proportion de terres à faible voire très faible potentiel, ce qui augmente l'intérêt pour ces variétés qui dans mon contexte font jeu égal avec les variétés modernes et parfois mieux ».

Quels sont les avantages pour la meunerie ?

« Ce sont des variétés recherchées par des boulangers «puristes», qui veulent mettre le goût en avant, en acceptant des contraintes supplémentaires. La qualité des farines, pauvres en gluten, les rendent plus difficiles à travailler,

leur valeur énergétique étant par ailleurs bien supérieure à celle des farines de blés modernes. Leur valorisation se situe cette année entre 550 et 650 euros la tonne (la société CELNAT a un partenariat avec «graines de Noé») mais il faut s'assurer des débouchés. Seuls quelques meuniers valorisent ces blés, l'idéal étant certainement d'avoir un moulin et de travailler avec un ou plusieurs boulangers. Légalement, pour pouvoir cultiver des blés anciens, il faut passer par une association de préservation des semences dites paysannes («Graines de Noé» en Côte-d'Or, «L'Or des graines» en Lorraine...), Ils fournissent 10 à 100 grammes des variétés souhaitées à titre «expérimental».



Mottin

Les conditions d'attribution sont différentes selon les associations ; «Graines de Noé» propose des visites, des formations et dispose d'un réseau de paysans boulangers et de boulangers bio et demande en contrepartie une cotisation de base et une participation sur les ventes de blé ».

Depuis combien de temps travailles-tu avec Graines de Noé, et pour quelles raisons ?

« J'ai fait la connaissance de «Graines de Noé» en 2013, alors qu'ils avaient une grande plate-forme à Sacquenay en Côte d'or, à quelques kms de chez moi. J'ai été séduit par ces blés et les explications de Bernard Ronot, agriculteur à la retraite et fondateur de l'association. C'est d'ailleurs lui qui m'a fait la sélection des variétés que j'ai essayé.

En conclusion, ces blés dits «de pays» ou «anciens» sont particulièrement adaptés à l'agriculture biologique. Rustiques, puissants, peu exigeants et réguliers, ils sont cependant potentiellement moins productifs. Ils produisent beaucoup de paille, ce qui peut être un atout pour ceux qui ont un atelier d'élevage ».

Plus d'informations : Si vous êtes intéressés par la thématique des céréales anciennes, n'hésitez pas à vous signaler à l'adresse suivante : christophe.ringeisen@opaba.org

L'OR DES GRAINES, OU LES SEMENCES PAYSANNES EN LORRAINE



En plus de sa plateforme de conservation d'une trentaine de blés paysans, L'Or des Graines effectue un travail sur les potagères, les maïs populations... Les semences des plateformes sont disponibles pour tous ceux qui les demandent, mais en petite quantité, et sous « convention d'expérimentation ».

Concernant les « filières blés paysans », L'Or des Graines a échangé avec Probiolor en insistant sur l'importance de se construire des mélanges de variétés dans une démarche à long terme, en oubliant le format « catalogue » où on changerait de variété au grès des envies du consommateur. La question a également été posée du mode de développement des filières de blés paysans bio, en glissant l'idée de moulins coopératifs à plus petite échelle. La formation des agriculteurs est une autre mission de l'association, en lien avec Bio en Grand Est. La prochaine sera sur « les semences paysannes en alimentation animale », le 4 février, à Laxou (54), avec l'intervention d'une vétérinaire.

Plus d'infos :

Yoan Michaud ; ymichaud.cga@orange.fr ; 07 82 92 88 54



Amandine LAURENT
Christophe RINGEISEN
Yoan MICHAUD



RENCONTRE AVEC VALERIE GEOFFROY, CHEFFE D'EXPLOITATION DE L'ABEILLE CHAMPENOISE A PROSNES (51)

Valérie est installée en apiculture depuis le 1er janvier 2016 et s'est engagée en bio l'année suivante. Pourquoi l'apiculture biologique, quel a été le rôle des collègues apiculteurs bio, comment cette décision a-t-elle modifié le travail avec ses colonies, quels sont les projets à venir ? Posons nos questions à Valérie.

Valérie, peux-tu te présenter et nous présenter la ferme de l'Abeille Champenoise ainsi que ses spécificités ?

« J'ai démarré l'apiculture en 2012 à titre amateur au départ. J'ai suivi plusieurs formations au sein de l'Association Nationale des Éleveurs de Reines et des Centres d'Élevages Apicoles (ANERCEA) et via le Groupement des Producteurs de Gelée Royale (GPGR). Je suis adhérente et produis la gelée royale selon le cahier des charges de ce dernier. Outre les formations, ces organisations m'ont permis des échanges très importants avec des collègues professionnels qui ont beaucoup d'expériences. J'ai aujourd'hui un réseau de collègues aux quatre coins de la France avec lesquels je peux échanger. Cela m'a permis de bien évoluer au niveau de mes techniques et pratiques de production. J'ai progressivement développé mon exploitation, la vente de ma production m'a servi à investir au fur et à mesure dans le matériel assurant ainsi un total auto-financement de mon exploitation. Je suis prudente dans mes investissements et ils sont réfléchis, ils doivent me permettre d'améliorer, la productivité ou diminuer la pénibilité du travail. Mon installation officielle en tant que cheffe d'exploitation a eu lieu au 1er janvier 2016. Entre temps, j'ai consacré 4 années à ma formation et au développement du cheptel.

Présentation de la ferme L'abeille champenoise à Prosnès (51)

- **1 ETP (cheffe d'exploitation) + aide familiale occasionnelle (son mari)**
- **Cheptel** : 250 à 400 colonies sédentaires selon la saison. En moyenne, 40 ruches en production de gelée royale et 250 colonies en production pour le miel.
- **Races** : souche GPGR pour la gelée royale, reines de souche Buckfast non inséminées
- **Format** : ruche Dadant 10 cadres réduite à 8-9 cadres et hausse à 8 cadres
- **Zones de butinage** : 14 emplacements de ruchers répartis dans un rayon de 15 km.
- **Types de miel** : 4 à 6 dont miel de printemps (déclassé), fleurs sauvages, toutes fleurs été, luzerne, tournesol (occasionnel)
- **Productions** : gelée royale (16 kg en 2018), miel (10 tonnes en moyenne, pic exceptionnel à 20 tonnes en 2018) pollen et propolis
- **Autonomie en cire** (renouvellement annuel des cadres d'1/3), nourrissage au sucre de betterave bio
- **Commercialisation** : détail, demi-gros et gros pour la gelée royale (à la coopérative de gelée royale) et essentiellement en gros pour le miel
- **Conversion en bio** en mars 2017



J'ai commencé avec 10 ruches en 2012, puis en 2015 je suis passée de 100 colonies en sortie d'hivernage à

250 colonies prêtes à hiverner. C'est aussi en 2015 que j'ai produits mes premiers kilos de gelée royale et près de 9 tonnes de miel. Je ne fais pas de transformation, je n'ai ni le temps ni la place suffisante. »

Pourquoi le passage en bio ?

« J'ai commencé la conversion en bio de mon cheptel en 2017 avec près de 380 colonies mises à l'hivernage. Et j'ai obtenu la certification bio en 2018, en observant des résultats satisfaisants en

termes de pertes hivernales avec un taux de 15%, y compris les pertes liées aux famines et les ruches bourdonneuses. Ma principale motivation pour le passage en bio a été le souhait de ne plus utiliser les molécules chimiques de synthèse pour le traitement de Varroa ; et à un niveau secondaire, la gelée royale est produite dans le corps de ruche - contrairement à la production de miel qui a lieu dans les hausses, en dehors du nid à couvain - le corps de ruche étant un lieu sensible aux éventuels contaminants extérieurs dû aux traitements, c'était essentiel de passer en bio pour limiter ce type de risque. Au sein du GPGR, 50% des producteurs sont en bio et certains apiculteurs ont capitalisé près de 20 ans d'expériences en bio, j'ai beaucoup appris au contact de mes collègues et j'étais rassurée sur certains points de difficultés. Je poursuis mes efforts et il me reste à peaufiner mes pratiques de gestion de varroa dans mes ruches. »

Quels changements ont découlé du passage en bio de la ferme ?

« LES TRAITEMENTS EN BIO POUR LA LUTTE CONTRE VARROA NÉCESSITENT PLUS DE SURVEILLANCE OCCASIONNANT UNE CHARGE DE TRAVAIL PLUS IMPORTANTE »

« L'unique et principal changement dans ma conduite a été lié au traitement varroa des colonies. J'utilisais avant le passage en bio un médicament à base d'amitrazé avec AMM. C'était une manière plus sûre de développer le cheptel et d'acquérir les connaissances suffisantes avec l'appui des collègues pour passer le cap de la maîtrise des traitements bio. Les traitements en bio pour la lutte contre varroa nécessitent plus de surveillance occasionnant une

« SI J'AVAIS UN CONSEIL À DONNER (...) : BIEN SE FORMER ET SE CONSTRUIRE UN RÉSEAU D'APICULTEURS BIO EXPÉRIMENTÉS POUR ÉCHANGER ET PROGRESSER ET NE SURTOUT PAS RESTER SUR SES ACQUIS »

charge de travail plus importante, c'est le principal défi pour les apiculteurs biologiques. On obtient de bons résultats mais avec une charge de travail plus conséquente. En bio, il n'y a pas de recette toute faite ; il faut identifier la stratégie de lutte la mieux adaptée qui dépend de son environnement, de ses différentes productions, (miel, gelée royale, production d'essaims), des différentes miellées de la race d'abeille, des pratiques de transhumance.... Chaque apiculteur biologique doit développer et peaufiner son propre protocole.

Pour les emplacements de ruchers, je n'ai pas eu de difficultés particulières, tous mes emplacements étaient compatibles avec le cahier des charges biologiques. Seule la miellée de printemps, du fait de la présence des cultures de colza, est déclassée en conventionnel. Je compte à l'avenir prospecter et trouver de nouveaux emplacements dans les fermes biologiques à proximité, il y en a de plus en plus dans le secteur. »

Quels sont vos principaux projets pour l'avenir ?

« En 2019, j'ai l'objectif d'améliorer la gestion de varroa : d'abord en appliquant la lutte mécanique avec le piégeage de varroa dans le couvain de mâle au printemps. Effectuer un suivi de l'infestation avec l'évaluation du taux de varroas phorétique pour 100 abeilles au rucher avec la méthode de lavage tout au long de la saison.


Et je souhaite aussi augmenter la production de gelée royale et réduire progressivement la production de miel. Si j'avais un conseil à donner aux nouveaux apiculteurs bio, c'est de bien se former

et se construire un réseau d'apiculteurs bio expérimentés pour échanger et progresser et surtout ne pas rester sur ses acquis, sinon il est très risqué de se lancer.



Bénéficier de l'expérience des collègues est très important, il faut aussi savoir se remettre sans cesse en question sur ses pratiques. J'essaie d'optimiser chaque minute, de rationaliser chaque geste de maintenance et trouver des astuces pour gérer mon temps de travail au mieux me permettant ainsi d'augmenter ma production. »



 Propos recueillis par
Christophe RINGEISEN

LA BIO DANS LA FUTURE PAC, UNE OPPORTUNITÉ OFFERTE PAR LES « PSE » ?

La future Politique Agricole Commune, qui couvrira la période 2021-2027, est actuellement en pleine négociation. Cependant, les élections européennes de mai 2019, le changement de Commissaire européen à l'agriculture et l'entrée en fonction de nouveaux eurodéputés risquent de mettre un coup d'arrêt aux discussions, repoussant d'autant plus l'entrée en vigueur de cette nouvelle PAC. Malgré tout, l'enjeu est fort pour le réseau des producteurs bio, qui s'est associé pour l'occasion avec d'autres organisations paysannes, de la protection de l'environnement ou encore d'ONG au sein de la « Plateforme pour une autre PAC », afin de peser sur ce débat pour réorienter l'utilisation de ces crédits publics. Crédits qui soutiennent aujourd'hui massivement un système agro-industriel exsangue plus qu'ils n'accompagnent réellement le changement des pratiques agricoles, au premier rang desquels l'Agriculture Biologique.

LA RÉFORME DE LA PAC POST 2020

Aujourd'hui, la PAC représente environ 40 % du budget total de l'Union Européenne. Des coupes budgétaires importantes sont à prévoir sur la future PAC, avec une baisse globale annoncée de 5,6%, dont 2,3 % qui concerneraient le 1er pilier et 15,3% qui concerneraient le 2ème pilier*. Les évolutions pressenties sur la future PAC concernent notamment un renforcement des compétences des Etats membres au travers des « plans stratégiques nationaux », qui semblent pouvoir donner le meilleur comme le pire selon les Etats. Dans notre filière biologique, le financement serait ainsi facultatif et à la carte, laissé au libre choix de chaque Etat membre. **Ces éléments ne sont pour l'instant qu'une proposition de la Commission européenne, qui fait entre autre l'objet des négociations entre les Etats membres et le Parlement Européen.**

Pour aller plus loin :

Dossier thématique d'Alternatives économiques :

<http://data.alternatives-economiques.fr/2018/12/heinrich-boell/parallax/#Introduction>

Plate-forme pour une autre PAC : Osons une vraie réforme de la PAC : site internet FRAB

L'« ECO-SCHEME » OU PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE)

Seul point positif ou presque du projet de future PAC, la possibilité de mettre en œuvre des dispositifs environnementaux visant à rémunérer les services rendus par des pratiques agricoles bénéfiques pour l'environnement. Le réseau FNAB défend depuis longtemps l'idée que les nombreux services écosystémiques rendus par l'agriculture biologique sur l'environnement, l'eau, le bien-être animal, la santé etc. doivent être rémunérés par des aides spécifiques, qui viendraient remplacer la mal nommée aide au « Maintien ». Ces services, non pris en compte par le marché, ont d'ailleurs fait l'objet de tentatives de chiffrages : par exemple, l'ITAB et l'INRA, dans leur étude de 2017**, estiment qu'un système AB en Grandes Cultures permettrait par exemple d'économiser 20 à 46 euros de l'ha par an sur la qualité de l'eau (pesticides et nitrates), jusqu'à 48 euros/ha/an sur la pollinisation, ou encore jusqu'à 262 euros/ha/an sur la santé liée aux pesticides de synthèse. La question de la diminution des gaz à effets de serre, dont le CO₂, est également essentielle à intégrer au sein d'une approche des services rendus à l'environnement par l'agriculture biologique***.

C'est dans cette optique que ce nouveau dispositif de « PSE » pourrait être mobilisé. Ces PSE pouvant être construits à l'échelle nationale, comme à l'échelle territoriale par exemple par les Agences de l'Eau. Les paiements pourraient dépasser le seul système certifié AB et seraient, par exemple, basés sur une aide à l'hectare modulée selon la qualité et la quantité des engagements :

- Prairies, rotations, structures d'intérêts écologiques (haies, agroforesteries...), pratiques favorables au climat...
- Fourniture d'une cantine locale
- Hauts standards de bien-être animal
- Certification Systèmes AB
- ...etc

La FNAB défend ainsi la création de PSE système AB, non limité dans le temps et assis sur le premier pilier. L'aide à la conversion serait maintenue sur le second pilier et limitée dans le temps car liée à la perte économique de la phase de transition. Nous saurons, au cours de l'année 2019, si cet outil pourra se mettre en place et venir rémunérer les bonnes pratiques agroécologiques dont la bio est le fer de lance.

*Source interne

** Sautereau N., Benoit M., Savini I., 2016, Evaluer et chiffrer économiquement les externalités de l'AB ? Synthèse de l'étude ITAB, 20 p.

*** L'agriculture biologique permettrait d'économiser environ une tonne de CO₂ par hectare et par an par rapport aux systèmes conventionnels. Source : Stéphane BRODEUR, Atelier PSE Bio en Grand Est



RECONNAISSANCE DU CARACTÈRE DE CALAMITÉ AGRICOLE DES DOMMAGES CAUSÉS SUR LES PRAIRIES PAR LA SÉCHERESSE DU 1ER JUIN AU 30 SEPTEMBRE 2018

Actuellement 8 des 10 départements du Grand Est ont été reconnus en calamités sécheresse pour pertes de récoltes sur prairies. Les départements de la Marne, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle, des Ardennes, de la Haute-Marne, de la Meuse, du Bas-Rhin et des Vosges ont été reconnus dans leur totalité. Les cas de l'Aube et de la zone de montagne du Haut-Rhin seront étudiés lors du CNGRA (comité national de gestion des risques en agriculture) du 13 février.

Ne seront indemnisées que les pertes de récoltes des prairies permanentes et temporaires. Le maïs fourrager n'est pas indemnisé au motif que c'est une culture assurable au même titre que les céréales, néanmoins les pertes du maïs ensilage interviennent dans le calcul du déficit fourrager. Les exploitants concernés peuvent donc déposer une demande d'indemnisation des pertes au titre de la procédure des calamités agricoles. La **TELEDECLARATION** a été retenue comme mode de déclaration des dommages par les exploitants.

LE SITE INTERNET DÉDIÉ À CE TYPE DE TÉLÉDECLARATION (TELECALAM) SERA OUVERT À COMPTER DU 15 JANVIER ET JUSQU'AU 13 FÉVRIER 2019 INCLUS. AUCUN DOSSIER NE POURRA ÊTRE DÉPOSÉ APRÈS CETTE DATE.

Seuls les agriculteurs qui exploitent des prairies ont à remplir une demande. Pour être éligible, il faut que la perte de produit brut des cultures fourragères représente **au moins 13 % du produit brut théorique** de l'exploitation. Le produit brut théorique est calculé automatiquement selon le barème départemental des calamités agricoles. Par ailleurs, **la perte brute indemnisable doit atteindre au moins 1000 euros**. Les exploitants ayant des parcelles dans plusieurs départements doivent télédéclarer dans le département où il y a le plus de parcelles.

IMPORTANT : AVANT DE PROCÉDER À LA DÉCLARATION, IL VOUS FAUT DISPOSER DES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

- Votre numéro Siret et le code télépac 2018 pour ceux qui télé-déclarent.
- L'effectif de vos animaux au 01 juillet 2018 ainsi que certains animaux vendus en 2017. Pour les effectifs bovins, l'EdE vous transmettra, très rapidement et sans demande de votre part, une fiche de vos effectifs.
- Votre assolement 2018. Il faut disposer, le plus précisément possible, des surfaces de vos différentes cultures et surfaces en herbe.
- Pour bénéficier des calamités agricoles, il faut obligatoirement disposer d'un contrat d'assurance bâtiment agricole (le plus souvent incendie). Le numéro du contrat doit être saisi dans Télécalam ainsi que le nom et le numéro de téléphone de votre courtier en assurance.

Si vous avez la moindre question, vous pouvez contacter la Direction Départementale du Territoire (DDT) de votre département.

«LA MICROFERME AGROÉCOLOGIQUE» EN PRÉ-COMMANDE

La microferme agroécologique - une agriculture circulaire où tout est valorisé grâce à la permaculture - Lauriane et Charles DURANT

Ce livre est le récit d'une aventure personnelle : celle de Lauriane et Charles DURANT (La Ferme du Vieux Poirier en Alsace), qui ont décidé de devenir paysans. Au XXI^e siècle, c'est tout un roman ! Ils s'appuient sur un vécu de plusieurs années, acquis sur le terrain dans leur microferme (moins de 5 hectares).

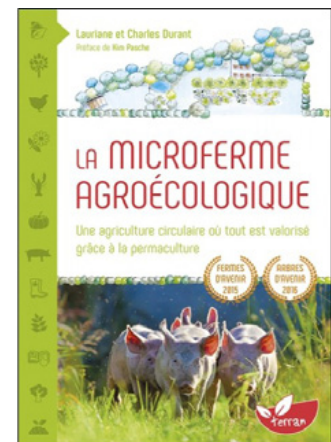
Le livre sortira chez Terran en mars prochain mais vous pouvez dès maintenant le réserver :

Pour une livraison en France : 28,90 euros.

Par chèque à Lauriane DURANT
12 rue des Hirondelles
67260 Schopperten.

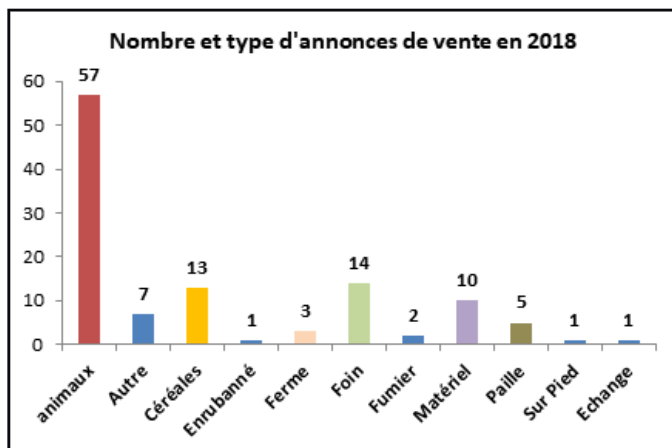
Si vous souhaitez payer par virement, demandez un RIB à :
contact@ferme-vieux-poirier.fr

Envoi dès sa sortie le 11 mars et dédié si vous le souhaitez.



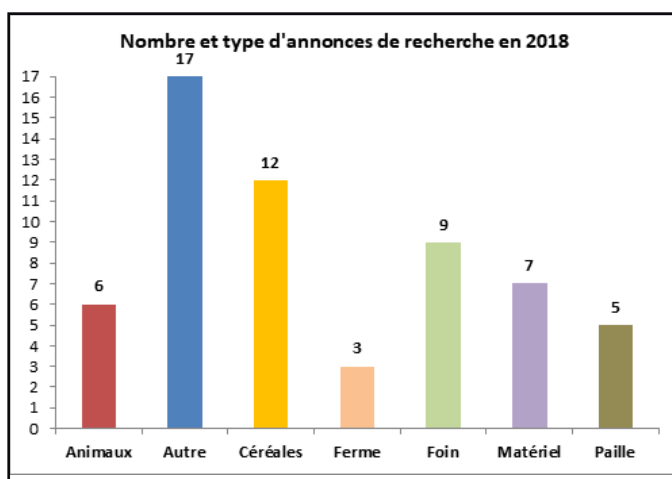
BOURSE D'ÉCHANGE DU GRAND EST : QUELLE ANALYSE APRÈS UNE ANNÉE D'UTILISATION ?

Fin 2017, les chargés de mission du Grand Est ont décidé de mettre en place une Bourse aux Fourrages permettant de recenser les différentes offres de recherche et de vente existantes sur le territoire. D'uniquelement dédiée aux fourrages, la Bourse s'est rapidement ouverte à d'autres éléments : animaux, céréales, légumes, matériel, offre de stage... Nous avons souhaité en faire une analyse après une année d'utilisation.



Sur 2018, 173 annonces ont été postées : 114 annonces concernaient une vente, 59 annonces concernaient des recherches.

Sur les 114 annonces de vente, la moitié (57) étaient relatives à des ventes d'animaux. Février a été le mois où ces annonces ont été les plus importantes (10 annonces). Ce mois est d'ailleurs celui qui voit le plus grand nombre d'annonces postées (16). A l'inverse, le mois de juin a été un mois plutôt calme avec seulement 4 annonces postées. Nous avons également pu voir l'impact de la sécheresse avec une augmentation du nombre d'annonce de vente d'animaux en août, septembre et octobre. Les annonces de vente de foin et de céréales constituent les deuxièmes types d'annonces (respectivement 14 et 13 annonces).




La catégorie « autre » qui recense le plus grand nombre d'annonce de recherche (17) recouvre plusieurs types de demande : recherche d'un salarié (4 annonces), d'un emploi (2), d'un associé (1), d'un cuisinier (2), recherche d'exploitant par une commune (2), recherche de partenariat entre producteurs (2), recherche de matières premières (1), recherche de producteurs par un magasin (3).


Les recherches de céréales ont été assez présentes en juillet, août et septembre (pour compenser l'impact de la sécheresse probablement). Contrairement à ce que l'on aurait pu croire, les annonces de recherche de foin par contre n'ont pas explosé durant l'été. Deux personnes cherchant du foin nous ont informé avoir trouvé leur bonheur, comme l'ont fait également deux autres pour leur recherche d'animaux. Un producteur a également trouvé les céréales qu'il cherchait.


Sans retour des producteurs ayant déposé une annonce, nous n'avons pas la possibilité de savoir si les produits ou services proposés sont encore disponibles. Ainsi, sur les 114 annonces postées, nous avons l'information que les produits ont été vendus uniquement pour 9 annonces (4 annonces de foin, 4 annonces d'animaux et 1 de matériel). La pertinence de la Bourse d'échange dépend essentiellement des éléments que vous nous faites remonter, notamment quand ce que vous proposez à la vente a été vendu. Il a été décidé que les annonces resteraient visibles pendant 2 mois après leur parution avant d'être archivées. Ainsi, si vous souhaitez faire perdurer une de vos annonces, il vous faudra contacter l'un des chargés de mission pour qu'il remette celle-ci dans la Bourse.


Vous pouvez contacter votre interlocuteur habituel pour toute demande ou si vous voulez déposer/retirer une annonce.


Contact : BIO en Grand Est Antenne Alsace : 03 89 24 45 35 / Antenne Champagne Ardenne : 03 26 64 96 81 / Antenne Lorraine : 03 83 98 49 20


 **RECHERCHE.** En prévision départ à la retraite transmission de ferme. Dans le nord meusien (canton de Montmédy). Ferme 105 ha (47 ha prairies - 58 ha cultures) sur laquelle j'éleve un troupeau de 40 vaches allaitantes et produis des céréales. Nous sommes attachés au fait qu'elle reste en bio et n'aille pas à l'agrandissement.
Contact : Marie-Odile et Sylvain Van de Woestyne :
06 87 43 95 67 - 03 29 88 16 15

 **VENDE.** Epeautre, pois de printemps et avoine. Tout en C2.
Contact : BRABANT Patrick
FILSTROFF (57) - 06 24 03 70 49

 **VENDE.** Vente d'herbe sur pied. 40ha en plusieurs parcelles : 15ha, 2x7ha, 6ha, 4ha et 2x1,3ha
Contact : Amélie LENGRAND (Bio en Grand Est) au 06 18 18 72 55
Secteur de Novion Porcien (08)

 **VENDE.** 100 balles rondes bio récolte 2018. Bottes de 300 kg environ.
Contact : LILLIE Romain
HASPELSCHIEDT (57)
06 78 99 14 57


 **VENDE.** Taureau Red Angus 30 mois. Contact : RICHIER René - REVILLE AUX BOIS (55) -
06 45 44 40 47

 **VENDE.** Génisses simmental, 15 jours, inscrites UPRA.


Contact : GUENAT Dominique -Châteauvillain (52) - 06 80 52 19 22
earl.guenat@wanadoo.fr

VENDE. Lot de moules à fromages de différentes formes (faisselle, coeur, rond, pyramide). Quelques sacs d'égouttage. 50 euros le tout.


Contact : LACOMBE Emmanuel
HELSTROFF (57) - 06 74 48 26 17

 **VENDE.** 2 taureaux limousins sans cornes, hétérozygotes, élevage inscrit Herdbook limousin. 12 et 15 mois.


Contact : GRANDIDIER Pierre
LAQUENEXY (57)
06 81 43 41 28

 **VENDE.** 150 tonnes de foin de prairie naturelle en bottes de 500 kg.


Contact : FOTRE Jean Christophe
HUNDLING (57)
06.89.21.26.54

 **VENDE.** Millet blanc variété Early Bird, 1euro le kg

Contact : CATHELAT Aude
Colmier - le - Haut (52)
aude.cathelat@gmail.com
06 67 58 80 20


 **CHERCHE :** URGENT une quinzaine de vaches laitières tarées ou en lactation, et/ou génisses prêtes

Contact : GALLAND Jean Paul
LA CHAPELLE AUX BOIS (88)
06 23 83 60 28
corinne.gallando759@orange.fr

 **VENDE.** GAEC déjà partiellement en bio prépare le passage en bio de son troupeau laitier en 2019 en adaptant son effectif et vend :
- [URGENT] un veau reproducteur mâle holstein pur sans corne (issu d'un taureau d'IA Lingo PP) conventionnel
- des veaux femelles holstein ou croisées simmental/brunes des alpes/montbéliarde conventionnel

- Veaux femelles de 3 semaines
- Veaux femelles sevrées
- veaux femelles de 6-7 mois


Contact : ROLLET Claude
COURTISOLS (51)
06 46 14 76 35

 **VENDE.** Broutardes limousines bio de 1 an et 2 ans.


Contact : REIN Jean Paul
MACHEREN (57)
03 87 92 88 52

 **VENDE.** Aura environ 500 tonnes de foin à vendre sur la période 2019. Luzerne. Trèfle. Prairies temporaires. Prairies naturelles.

Contact : FRICHE Gérard
TORCHEVILLE (57)
06 85 67 25 33

 **VENDE.** 8 génisses pleines limousines pour vêlage mars/avril + une qui a vêlé le 28/12/2018 (bonne génétique)

Contact : RIVET Bruno
HABLAINVILLE (54)
06 77 40 84 92

 **VENDE.** Veaux femelles laitières (holsteins ou croisées Montbéliard) à naître sur la période janvier, février, mars. - 3/4 veaux femelles sevrées (nées fin septembre)

Contact : COUSIN Laurent
Regniowez (08)
06 75 18 19 13

VENDE. Moulin astrié 1m complet (vis ensachage, plateforme). Etat neuf, disponible.

Contact : FRANCOIS Guillaume
LANDROFF (57)
\$06 07 62 02 71

Les offres que nous publions n'engagent en rien Bio en Grand-Est, elles sont sous l'entière responsabilité du donneur d'ordre. N'oubliez pas de demander le certificat bio de votre vendeur !

Vous êtes à la recherche ou vous avez à vendre des **fourrages bio**, des **céréales** et/ou des **animaux**, vous recherchez un **repreneur**, un **emploi**, un **stage** ? Faites le savoir sur la bourse d'échange de Bio en Grand Est !



LES RENDEZ-VOUS SUR L'AB EN GÉNÉRAL

RAPPEL : Inscription Fête du lait bio



La Fête du Lait Bio se prépare dès aujourd'hui pour la prochaine édition : **samedi 1er et/ou dimanche 2 juin 2019**

Vous avez jusqu'au 23 février 2019 pour inscrire votre ferme.

Pour tout complément d'information et inscription :

Contact : Sébastien DUSOIR :

03 26 64 90 29 ou s.dusoir@biochampagneardenne.org

Assemblée Générale d'Agrobio Ardennes

7 février 2019 - Lieu : POIX TERRON (08)

Pour s'inscrire :

LENGRAND Amélie / agrobio08@biochampagneardenne.org

06 18 18 72 55

Assemblée Générale du GAB 52

19 février 2019 - Lieu : Lycée Agricole de Chaumont-Choignes (52)

Pour s'inscrire :

DROUAILLET Maelle / gab52@biochampagneardenne.org

06 18 18 94 93

Assemblée Générale d'Agrobio en Champagne

20 février 2019 - Lieu : COOLUS (51)

Pour s'inscrire :

FOUCHER Lise / agrobio51@biochampagneardenne.org

06 12 59 22 31

Bal Folk du GAB 88

Samedi 23 Février 2019 à partir de 21h - Lieu : Espace Cours, Epinal (88)

«Convivialité, échanges, danse, trois ingrédients pour la réussite d'un bal folk bio à Epinal organisé par le GAB 88. Et pour cette année encore, deux groupes : Sans Prétention et La Gibernotte.»

Plus d'informations :

contact-gab88@orange.fr

Polyculture élevage, les fermes bio sont-elles plus résistantes à la crise ? par Cerfrance Adhéo

5 mars 2019, 14h-16h - Lieu : Salle communale de Tramont-Lassus (54)

Les bénéfices économiques, agronomiques et environnementaux de l'allongement des rotations, par la chambre d'agriculture de Meurthe et Moselle. Organisé par Bio en Grand Est

Pour s'inscrire :

HEUZE Patricia / pheuze.cga@orange.fr

07 81 49 19 61

Assemblée générale du GAB 88

20 mars 2019 - Lieu : Salle du Musée, à la Chambre d'Agriculture des Vosges 17 rue André Vitu, 88000 Epinal

À partir de 9h30 -12h : temps entre adhérents et sympathisants

À partir de 13h45 : Présentations des rapports moral, financier et d'activité, puis échanges et débats sur le thème principal : Quels acteurs pour manger bio et local ?

Plus d'informations :

contact-gab88@orange.fr

LES RENDEZ-VOUS EN PRODUCTION VÉGÉTALE

Formation

Des variétés paysannes pour nourrir les animaux en bio : intérêts, limites, perspectives. Avec Emilie Salesse, vétérinaire

lundi 4 février 2019 - Lieu : LAXOU (54)

Pour s'inscrire :

MICHAUD Yoan / ymichaud.cga@orange.fr - 07 82 92 88 54

Formation

Le goût des pesticides, sulfites et cuivre dans le vin.

27 et 28 février 2019 - Lieu : Châlons-en-Champagne

Avec le Pr. Gilles-Eric Séralini et le Chef Jérôme Douzelet

Pour s'inscrire :

LE TRAOU Mathilde / m.letrou@biochampagneardenne.org

03 52 83 00 31

Formation

Approche globale du système en maraîchage bio. Avec Charles Souillot.

4 et 5 mars 2019 - Lieu : Marne (51)

Pour s'inscrire :

FOUCHER Lise / l.foucher@biochampagneardenne.org

06 12 59 22 31

Formation

Fertilisation en maraîchage bio. Avec Charles Souillot.

6 mars 2019 - Lieu : Marne (51)

Pour s'inscrire :

FOUCHER Lise / l.foucher@biochampagneardenne.org

06 12 59 22 31

Formation

Cultures à forte valeur ajoutée en maraîchage bio. Avec Charles Souillot.

7 mars 2019 - Lieu : Marne (51)

Pour s'inscrire :

FOUCHER Lise / l.foucher@biochampagneardenne.org

06 12 59 22 31

LES RENDEZ-VOUS SUR LES CIRCUITS COURTS

Formation

Optimiser mes ventes en circuits courts. Avec William Mairesse

25 et 26 février 2019 - Lieu : Colmar (68)

Pour s'inscrire :

FONTENY Camille / camille.fonteny@opaba.org

06 43 10 02 84

Formation

Savoir raconter ses produits et utiliser Internet pour mieux vendre. Avec William Mairesse

28 février 2019 - Lieu : Colmar (68)

Pour s'inscrire :

FONTENY Camille / camille.fonteny@opaba.org

06 43 10 02 84